

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 décembre 2025

Face à la grippe et à la bronchiolite, l'ARS anticipe le pic épidémique et appelle à renforcer à la mise en œuvre des mesures de prévention

À l'approche des fêtes de fin d'année, période propice aux rassemblements et à l'augmentation des contacts rapprochés, l'Agence régionale de santé appelle à une vigilance renforcée face aux infections respiratoires aiguës, dans un contexte de circulation active de la grippe et de la bronchiolite. La circulation de la grippe et de la bronchiolite est en augmentation, traduisant une épidémie désormais installée. La circulation du Covid-19 demeure à un niveau faible.

Le pic épidémique est attendu dans les trois prochaines semaines, ce qui justifie l'anticipation et le respect strict des recommandations sanitaires.

Prévention : des recommandations à appliquer strictement

Afin de limiter la diffusion des virus respiratoires et de protéger les personnes les plus vulnérables, l'ARS rappelle l'importance d'une application rigoureuse des mesures de prévention.

La vaccination contre la grippe et la Covid-19 constitue un levier essentiel de protection, en particulier pour les personnes à risque (personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes, professionnels de santé et du médico-social). **Il est encore temps de se faire vacciner.**

Si le nombre de vaccins antigrippaux délivrés en officine demeure supérieur à celui des années précédentes, la couverture vaccinale reste insuffisante pour limiter efficacement l'impact de l'épidémie.

Bronchiolite : prévention et protection des nourrissons

Un traitement d'immunisation préventive contre le virus respiratoire syncytial (VRS) est proposé aux nouveau-nés, ainsi qu'aux nourrissons de moins d'un an entrant dans leur première saison d'exposition au VRS, afin de réduire le risque de formes graves de bronchiolite. Par ailleurs, la vaccination contre le VRS des femmes enceintes, réalisée à partir du 8^e mois de grossesse, permet de protéger les nouveau-nés dès la naissance et contribue à la prévention des formes graves de bronchiolite.

Gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués systématiquement :

- lavage régulier des mains,
- aération fréquente des espaces clos,
- port du masque en cas de symptômes respiratoires,
- limitation des contacts avec des personnes fragiles en cas de symptômes.

Port du masque : des recommandations renforcées en établissements de santé ou médico sociaux

Dans un contexte de circulation active des virus respiratoires, le **port du masque est très fortement recommandé et peut être rendu obligatoire par les directeurs d'établissements** :

- pour toute personne présentant des symptômes respiratoires,
- pour les professionnels, les patients et les visiteurs dans les établissements de santé (ES),
- dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS), en particulier au contact des personnes les plus vulnérables.

Ces recommandations visent à prévenir les transmissions et à protéger les publics les plus fragiles.

Mobilisation du système de santé

L'ARS est pleinement mobilisée, en lien étroit avec les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et la médecine de ville, afin d'anticiper le pic épidémique et adapter les capacités de prise en charge si nécessaire.

Cette mobilisation repose notamment sur :

- un suivi renforcé des indicateurs de surveillance,
- l'adaptation des organisations hospitalières,
- la coordination avec les professionnels de santé libéraux.

L'ARS appelle chacun au respect strict des recommandations sanitaires, condition essentielle pour protéger les personnes les plus vulnérables et préserver le bon fonctionnement du système de santé à l'approche des fêtes de fin d'année.

En cas de symptômes : les bons réflexes et les bons contacts

Si vous présentez des **symptômes d'infection respiratoire aiguë** (fièvre, toux, maux de gorge, difficultés respiratoires), adoptez les bons réflexes suivants :

- **1- Contactez en priorité votre médecin traitant**, qui évaluera votre situation et vous orientera vers la prise en charge adaptée.
- **2- En l'absence de médecin traitant ou s'il n'est pas disponible**,appelez le **Service d'Accès aux Soins (SAS)** qui vous orientera vers la prise en charge la plus adaptée pour des soins urgents ou non programmés.
 - Si vous êtes dans les départements du Cher (18), Indre (36), Loir-et-Cher (41) ou Loiret (45),appelez le 116 117 pour accéder au SAS
 - Si vous êtes en Eure-et-Loir (28) ou Indre-et-Loire (37),appelez le 15 pour accéder au SAS.

Le **SAS** est un **dispositif départemental de régulation médicale** apportant une **réponse adaptée aux demandes de soins urgents ou non programmés** (avis médical, téléconsultation, rendez-vous rapide ou orientation vers les urgences si nécessaire).

- **Ne vous rendez pas directement aux urgences sans avis médical**, afin de préserver la capacité des services d'urgence pour les situations les plus graves.
- **Appelez immédiatement le 15 (SAMU)** en cas de signes de gravité :
 - difficultés respiratoires importantes,
 - douleurs thoraciques,
 - troubles de la conscience,
 - aggravation rapide de l'état de santé,
 - signes de gravité chez un nourrisson, une personne âgée ou une personne fragile.

Le bon réflexe : appeler le 15 avant de se déplacer.

Contact presse : Mathieu MERCIER, Responsable communication

Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

ARS Centre-Val de Loire

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

https://twitter.com/ARS_CVDL